KIDS ALEFPA TRAIL 2024

ANIMATIONS ENFANTS

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Organisation de l'épreuve
L'organisation de l'épreuve est assurée par l'organisateur Alefpa Trail.

Article 2 : Lieu et date
Le KIDS ALEFPA TRAIL 2024 se déroulent le **Samedi 21 septembre 2024** au départ de la place Stalingrad d'Eymoutiers, lieu de départ de toutes les courses.

Article 3 : Conditions de participation
Dans un souci de bon déroulement des épreuves et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, les inscriptions sont limitées à 65 participants par catégorie. L'épreuve est ouverte à toutes et tous pour les trois catégories suivantes :

Catégorie	Année de naissance	Distance
Poussin	2014-2015 (9 -10 ans)	800 m
Benjamin	2012-2013 (11-12 ans)	2,1 km
Minime	2010-2011 (13-14 ans)	3,2 km

Article 4 : Inscriptions
Les inscriptions se font sur Internet depuis le site https://www.klikego.com/ ou sur place le jour de l'événement.

Une autorisation parentale est demandée à chaque inscription. Celle-ci est téléchargeable sur le site de la manifestation (https://alefpatrail.com) et sur klikego (https://www.klikego.com/).

Article 5 : Tarification
Les inscriptions sont gratuites pour tous les participant(e)s.

KIDS ALEFPA TRAIL 2024

ANIMATIONS ENFANTS

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 6 : Parcours

Les courses enfants ont lieu dans les rues d'Eymoutiers, autour du Buchou et autour de l'étang de Fressengeas. Les parcours seront affichés le jour de l'événement dans l'espace désigné pour le retrait des dossards enfants.

Article 7 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer le jour de l'évènement avant 10h45 dans l'espace désigné pour le retrait des dossards enfants.

Article 8 : Départ / Arrivée

Les départs et les arrivées se font sur la place Stalingrad d'Eymoutiers. Les départs se font par catégorie aux horaires suivantes :

- **Poussin : 10h45**
- **Benjamin : 11h10**
- **Minime : 11h**

Article 9: Sanitaires

Des sanitaires seront disponibles sur la place Stalingrad d'Eymoutiers.

Article 10 : Sécurité et Équipements

Sécurité

La sécurité des courses est assurée par le comité d'organisation avec le soutien et la participation de la Gendarmerie. La responsabilité médicale sera quant à elle assurée par le docteur associé à la course.

Équipements

Les enfants doivent être équipés de vêtements et chaussures adaptés à ce genre d'épreuve (tee shirt, short, baskets). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

KIDS ALEFPA TRAIL 2024

ANIMATIONS ENFANTS

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 11 : Classement et Récompenses

Classement

Les courses ne sont pas chronométrées et ne donnent pas lieu à un classement final.

Récompenses

Tous les enfants arrivés se verront attribuer une récompense.
Une petite collation leur sera remise à la fin de chaque course.

Article 12 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, durant toute l'épreuve (ligne de départ à la ligne d'arrivée), pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

Dommage matériel :

Les organisateurs du « KIDS ALEFPA TRAIL 2024 » déclinent toute responsabilité en cas de vols ou détériorations de matériels qui pourraient se produire lors de cette manifestation.

Article 13 : Cession du droit à l'image

Les parents autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les enfants pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires de l'édition 2024 ou des prochaines.

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation des enfants aux KIDS ALEFPA TRAIL 2024 se fait sous la responsabilité des parents. Ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.